

Compte rendu de la séance du 29 juillet 2020

Présents 19;

Absents ayant donné pouvoir: 4 (Karine Fourcade, BRUN Rachel, FRIC Max, THEROND Mathieu)

Votants: 23

Avenants marchés de travaux

- Le conseil valide les modifications pour les lots n°2- gros œuvre, n°3 charpente métallique, n°5 bardage, n°8 serrurerie, n°9 plâtrerie isolation pour un montant total de 14 305,65€ HT. Ces modifications pour les lots 2, 3, 5 et 8, élaborées à la demande du SDIS, sont en lien avec le changement de dimension des portes sectionnelles, en prévision d'éventuels véhicules plus lourds et plus volumineux, et la surélévation du bâtiment qui en découle. Pour le lot 9, il s'agit de parfaire l'aménagement intérieur (peinture, ...).

Pour: 23 contre : 0 Abs: 0

- Validation unanime de l'avenant pour le marché de mise en conformité de l'assainissement de Chamberton. Des modifications dues aux adaptations des travaux sur le terrain (reprises de branchement non prévues), conduisent à une plus-value de 29 638,39€ HT, portant le nouveau total du marché à 311 717,21€ HT.

Pour: 23 contre : 0 Abs: 0

Vote du budget primitif eau-assainissement 2020

La proposition de budget est approuvée unanimement par le Conseil Municipal, qui vote les crédits par chapitre. Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- dépenses et recettes équilibrées en fonctionnement à hauteur de: 319 860,00€

- dépenses et recettes équilibrées en investissement à hauteur de: 1 367 710,00 €

Pour: 23 contre : 0 Abs: 0

Vote du budget primitif principal 2020

Le Conseil Municipal, qui vote les crédits par chapitre, approuve à la majorité le budget principal 2020 présenté, qui s'équilibre aux montants suivants :

- dépenses et recettes équilibrées en fonctionnement à hauteur de: 2 627 084,00€

- dépenses et recettes équilibrées en investissement à hauteur de: 3 829 450,00 €

Pour: 22 contre : 1 (D.Bienaimé) Abs: 0

Révision des tarifs de la cantine de Neuvéglise.

Le conseil municipal décide de réviser les tarifs de la cantine de l'école de Neuvéglise pour la rentrée des classes 2020-2021. Le prix de revient 2019 d'un repas à la cantine de Neuvéglise est de 6,34€ La participation des familles augmente graduellement afin d'arriver à une participation commune/famille équivalente. Pour une meilleure prise en compte des ressources des familles, un calcul basé sur l'équivalent quotient familial CAF ou MSA de chaque foyer est désormais introduit.

Le prix de revient d'un repas pour la cantine d'Oradour est de 9,94€ en 2019. Compte tenu de la particularité de cette école (classe unique avec moins de 10 élèves) et dans un esprit de solidarité territoriale, les élus décident que le montant appelé aux parents pour la cantine d'Oradour demeure inchangé pour cette année scolaire.

Les tarifs suivants seront donc appliqués à partir de la rentrée de septembre 2020:

		propositions pour 2020	
	rappel des anciens tarifs appliqués	quotient familiale CAF ou MSA se situe entre 0 et 1049 €	quotient familial CAF ou MSA est au-dessus de 1 049€.
Ecole de Neuvéglise (cantine municipale)	2,90€	3,00€	3,10€
Ecole d'Oradour (Relais de l'Epie)	3,30€	3,30€ (tarif unique)	

Pour: 23 contre : 0 Abs: 0

Désignation du délégué au syndicat intercommunal A GE D I

Suite au renouvellement du conseil municipal, le conseil municipal désigne Jeanine RICHARD comme délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

Pour: 23 contre : 0 Abs: 0

Fin de l'ordre du jour à 23h00.

* Mme Taillade prend la parole à propos de la pétition de défusion en circulation, à l'initiative de 2 élus de la liste d'opposition sur laquelle elle a été élue. Elle tient à faire savoir qu'elle n'a appris que récemment l'existence de cette pétition, par ouï dire et non par information des élus qui en sont à l'origine. Elle n'adhère pas à la méthode utilisée.

Mme Salvagnac ajoute pour sa part qu'elle n'a pas non plus eu d'informations sur cette démarche. Si elle n'adhère pas au concept de fusion des communes, elle trouve la méthode utilisée pour préparer et faire circuler la pétition franchement discutable.

Des échanges s'en suivent, où plusieurs élus de la majorité déplorent l'absence de discussion préalable avec les élus d'opposition permettant de faire état des motivations avancées pour défusionner et rechercher ensemble des solutions.

Mme Charriaud, remercie pour ces prises de paroles et propose aux élus n'appartenant pas à la majorité municipale, de parler entre eux de ce sujet lors d'une de leur réunion de groupe.

Elle ajoute qu'elle est sereine sur le sujet. La fusion a été solidement réfléchi, travaillée et votée par l'ensemble des conseils de l'époque.

Elle regrette profondément cette démarche qui ne correspond en rien à de l'opposition constructive, d'autant que les électeurs ont décidé majoritairement de la continuité de Neuvéglise-sur-Truyère par le biais des urnes, lors des élections municipales du 15 mars.

La séance est levée à 23h40